

Lille, le **11 SEP. 2023**

Monsieur le président,

Conformément à l'article R214-37 du code de l'environnement, je vous transmets un exemplaire du dossier de déclaration du GAEC reconnu des Sablières. Il s'agit de la **régularisation d'un forage en parcelle A384 (dit « Étable ») pour un volume annuel maximum inférieur à 10 000 m<sup>3</sup> sur le territoire de la commune de Beuvry-la-Forêt (Nord).**

Le présent accord, notifié ce jour au pétitionnaire, est basé sur le dossier reçu le 09 août 2023.

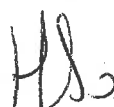
Je vous joins également une copie du récépissé et de la notification de l'accord adressés au pétitionnaire, et vous informe qu'un affichage sera effectué par la mairie de Beuvry-la-Forêt durant une période de 1 mois minimum.

Par ailleurs, ces documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins 6 mois.

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de ce dossier 23-0100028697 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : [annabelle.capendu@nord.gouv.fr](mailto:annabelle.capendu@nord.gouv.fr) ou tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de mes salutations distinguées.

La responsable  
du service eau nature et territoires,



Hélène.SOLVES

P. J. : Copie du récépissé de déclaration, de la notification de l'accord. Exemplaire du dossier

Commission locale de l'eau du SAGE de la Scarpe aval  
Parc naturel régional Scarpe-Escaut - Maison du Parc  
357 rue Notre Dame d'Amour  
59731 SAINT-AMAND-LES-EAUX Cedex

Réf. : **PE-888**

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cédex

Tél. : 03 28 03 83 83 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)